



CARNAVAL  
DES ECOLES



BOURSE DES  
MINIATURES

## Sommaire

P. 1 : Dates à retenir. P. 2 et 3 : Souvenirs d'avril : Carnaval, Bourse des Miniatures... Sortir. P. 4 : Infos Mairie. P. 5 et 6 :



N°154 - Mai 2008

Conseil Municipal du jeudi 10 avril. P. 7 à 10 : 4 Pages Spéciales d'Isabelle Rouquier, un problème technique vous avait privé de celles du mois dernier.



## Association des Anciens Combattants

La Commémoration du jeudi 8 mai débutera à

10h30 par une remise de gerbes au cimetière de Gouvernes.

La cérémonie se poursuivra par une remise de gerbes à 11h au cimetière de Conches-sur-Gondaire. La clôture de cette Commémoration aura lieu au cimetière de Guermantes à 11h15.

Le verre de l'amitié aura lieu ensuite dans la Commune de Gouvernes.

## JEUNES Emploi saisonnier à Guermantes

Avis aux jeunes Guermantais en recherche d'emploi pour juillet ou août en tant qu'agent technique pour l'entretien de la Commune. Conditions requises, être habitant de Guermantes, avoir 18 ans au minimum, être titulaire du permis de conduire et avoir de la bonne volonté.

S'adresser à la Mairie pour tout autre renseignement et le dépôt de la candidature.

DIMANCHE 18 MAI

## 19ème Troc et Puces et inscriptions

Le troisième dimanche du mois de mai, pour la 19ème édition, soit pour 2008 le dimanche 18 mai aura lieu le traditionnel Troc et Puces.

Vous pouvez encore vous inscrire les vendredis 9 et 16 mai en Mairie de 17h à 19h.

**N'oubliez pas :**

- Votre pièce d'identité.

■ Votre justificatif de domicile.

■ Un chèque de 10 € pour la caution qui vous sera restitué le jour de la manifestation après vérification de l'état de votre stand.

Tarif 6 € les 2 mètres linéaires pour les Guermantais, 12 € pour les limitrophes à régler le jour de l'inscription en chèque ou numéraire.

## Avis aux riverains :

RD 217bis, rue Chevret, rue de Malvoisine, Avenue Charles Péguy, rue des Pies Vagabondes, rue du Docteur Louis René, rue de la Madeleine, allée du Temps Perdu.

La circulation sera interdite sur la RD 217bis de la rue Chevret jusqu'au rond point en direction de Jossigny, et déviée par l'Avenue Charles Péguy le dimanche 18 mai. A la demande de la Direction Départementale de l'Équipement, le stationnement sera

interdit sur les deux côtés de l'Avenue Charles Péguy.

Les propriétaires des véhicules stationnés de l'Agence immobilière jusqu'au Bureau de tabac sont priés de bien vouloir retirer leur véhicule la veille au soir de la manifestation afin de ne pas gêner l'installation des stands.

Toute voiture laissée sur le lieu sera enlevée par la Police.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

## La saison du Tennis Club de Guermantes a commencé...

... **Sur Internet !** Le Tennis Club de Guermantes vous annonce la naissance de son Site Internet. Désormais en bonne place sur le site de la Ligue de Tennis de Seine et Marne et sur celui de la Mairie de Guermantes, le logo du TCG (qui vient d'obtenir le Titre de **Meilleur Logo du mois**, par la Ligue), vous permet d'accéder en un clic sur le Site du Club. Comme l'exprime **Hervé Philippe** à la rubrique « le Mot du Président », ce Site doit être le trait d'union entre tous les adhérents et participera efficacement à une communication interne plus facile et conviviale. Celles et ceux qui vont le faire vivre veulent en faire un lieu interactif au centre de la vie du Club. <http://www.club.fft.fr/tc.guermantes/>



... **Sur les courts !** Après l'équipe des plus de 35 ans qui s'est honorablement comportée au cours de ces dernières semaines, accrochant même la meilleure équipe de son groupe en ne cédant que sur blessure dans le double décisif, ce sont nos équipes 1 et 2 masculines et notre équipe féminine qui sont entrées en

lice à partir du 3 mai. Ils joueront sur les courts de Guermantes :

- Le 10 mai, équipe féminine.
  - Le 11 mai, éq. 2 masculine.
  - Le 18 mai, éq. 2 masculine.
  - Le 25 mai, éq. 1 masculine.
  - Le 31 mai, équipe féminine.
  - Le 1er juin, éq. 2 masculine.
- N'hésitez pas à venir les encourager !

## Info Ecole du Val Guermantes

A l'approche de la rentrée 2008-2009 en élémentaire, une réunion d'informations destinée aux parents des enfants actuellement en grande section de maternelle est organisée le samedi 7 juin de 11h30 à 12h30. Le rendez-vous est fixé dans le hall d'entrée de l'école.

## JEUNES Recensement Militaire à 16 ans

Les jeunes garçons et filles qui viennent d'avoir 16 ans, doivent venir en Mairie effectuer leur recensement militaire. Il suffit de venir aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, muni de sa Carte d'Identité, d'un justificatif de domicile et du Livret de Famille. La présence d'un parent n'est pas nécessaire.



# Marathon MARN & GONDOIRE 4<sup>ÈME</sup> ÉDITION



**Dimanche 8 Juin 2008**

**En Individuel ou par Equipe** (16 relais de 1 km à 7 km). Cette année, souhaitons la bienvenue à la Commune de Lesches qui a rejoint notre Communauté. Toujours 42,195 km, traversant nos 15 Communes, mais en sens inverse des années précédentes. Du nord vers le sud, Guermentes devient donc la 13<sup>ème</sup> étape, au lieu de la 3<sup>ème</sup>. Une Equipe de Guermentes ayant gagnée le Challenge des Communes depuis 3 ans, des Equipes sont en cours de constitution pour relever le défi, rejoignez-

les... Laissez vos coordonnées en Mairie, qui fera suivre. Le fait d'être en fin de parcours, entraînant une amplitude horaire plus étendue de passage des coureurs, des bénévoles seraient souhaitables pour la logistique sur la Commune (1 ou 2h), faites-vous connaître en Mairie. Renseignements et inscriptions sur le site : [marneetgondoireathletisme.fr](http://marneetgondoireathletisme.fr)

## Grâce au Partenariat avec La Poste du 77...

A partir du 12 mai, vous pourrez acheter des Lots de 10 enveloppes prépayées, avec 2 visuels (le départ 2007 et le parcours), dans les Postes et chez les Buralistes du territoire de Marne et Gondoire. Le jour du Marathon un stand sera à votre disposition, faites-vous des souvenirs utiles... Au prix de 6,25 € les 10 et de 61 € le cent.



## Election du Bureau de l'Amicale des Maires et Adjointes du Canton de Thorigny-sur-Marne

Mercredi 23 avril avait lieu en Mairie de Montévrain, la première réunion de l'Amicale des Maires et Adjointes du Canton de Thorigny-sur-Marne regroupant 16 communes. Bailly-Romainvilliers,

Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Chessy, Conches-sur-Gondoire, Coupvray, Dampmart, Guermentes, Jablines, Jossigny, Lesches, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Thorigny-sur-Marne, pour une

population totale de 45 481 habitants.

Avec de nombreux représentants de 13 communes, les élections pour la composition du Bureau ont donné les résultats suivant à l'unanimité :

**Président**, M. Guy Jelensperger-1 (Maire de Guermentes), **1er Vice-Président**, M. Gérard Guyot-2 (Maire de Montévrain), **2ème Vice-Président**, M. Thibaud Guillemet-3 (Maire de Thorigny-sur-Marne), **Trésorière**, Mme Sylvia Chevallier-4 (Adjointe au Maire de Jossigny), **Secrétaire**, M. Arnaud De Belenet-5 (Maire de Bailly-Romainvilliers).

Cette Amicale servant de lieu de rencontres et d'échanges entre élus, a vu son rôle s'exercer de suite, au cours de la collation qui suivie.



1 4 2 5 3

## Concours Guermentais des Jardins Fleuris...

Vous êtes fier ou très fier de votre jardin, que ce soit au niveau des fleurs ou du charme de ses arbres ou arbustes, inscrivez-vous en Mairie par courrier ou mail (pas de téléphone), avant le 31 Mai, en indiquant votre adresse et numéro de téléphone pour convenir d'un rendez-vous. Le Jury passera courant juin. Nombreux lots à gagner.

## 1ère Bourse de Miniatures de Printemps

Dimanche 6 avril, les exposants et surtout les visiteurs ont répondu présent pour cette 1ère Bourse de Miniatures de Printemps organisée par l'Association « A la Recherche des Autos Perdues » à l'Espace Marcel Proust. Nostalgie et bonnes affaires étaient au rendez-vous !



**DIMANCHE 25 MAI**

## Torcy On The Road...

Dimanche 25 mai 2008 à partir de 9h30, le Comité des Fêtes de Torcy organise la 10ème édition de « Torcy On The Road » en partenariat avec plusieurs Associations d'Autos anciennes et de motos, dont celle de Guermentes.

L'ensemble du cortège partira du parking de Bay1 à Torcy pour une balade autour de la Ville de Torcy.

**S O R T I R**

**A L A G N Y**

## Exposition photographique

**Jusqu'au 10 mai** Du mardi au samedi 9h30/12h30 - 14h30/18h30, Place de la Fontaine, à l'Office de Tourisme. Série photographique de Philippe SEVESTRE intitulée « Fragments ». « Cette série d'images s'est construite sur les étonnantes plates et rocheuses... ».

## Grand Concert

**Vendredi 30 mai** à 20H45, Espace Charles Vanel à Lagny, les Lions Clubs de la zone 12 Ile-de-France Est organisent pour leur œuvre internationale « La Vue pour Tous », un grand Concert avec l'Orchestre Philharmonique de la RATP, sous la direction de Martin Lebel. Concerto pour violon Opus 61 en ré majeur de Beethoven, symphonie n°8 en sol majeur opus 88 de Dvorak. Adulte : 15 €, enfant, étudiant, chômeur : 8 €. N'attendez pas et réservez vos places à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire au 01 64 12 15 15.



SAMEDI 4 AVRIL

## Carnaval des Groupes Scolaires de Conches et de Guermantes

**S**amedi 4 avril 2008, c'était jour de marché ! Fruits, légumes, gâteaux d'anniversaire, marmitons arborant leur recette, envahissaient les rues de Conches et de Guermantes - le thème de cette année étant l'alimentation. Le Carnaval des 3 groupes scolaires Conches/Guermantes avait pris place.

Dès 8h30, c'est l'effervescence à l'école : les parents bénévoles s'en vont retrouver leur poste de surveillance, assurant ainsi la sécurité routière du carnaval ; d'autres, sous l'œil attentif des institutrices aident à l'habillage des petits de maternelle. Les petits sacs de confettis confectionnés à la maison et vendus sur le parcours, sont chargés sur le camion prêté à cet effet par la Mairie de Guermantes. A 9h30, les enfants de maternelle défilent, sous les applaudissements de leur aînés, dans la cour du primaire. C'est ensemble qu'ils sor-

tent côté cantine, les mains pleines de confettis. Enfin, parents et enfants se retrouvent et c'est alors que le départ du Carnaval est donné. En tête, voici Monsieur Carnaval déguisé en cuisinier, coiffé de sa toque blanche, jonché sur une carriole. Comme tous les ans, nous remercions le Poney Club du Haras du Grand Clos de Conches pour le prêt gracieux de son attelage. Quand à la confection de M. Carnaval, on la doit, comme chaque année à l'équipe de Céline du Centre de Loisirs du Val Guermantes. Le choix s'est porté sur un cuisinier, armé d'un couteau, prêt à découper un gros rôti posé sur une table.

Le cortège est en route vers la plaine du Lauranton, malgré l'arrivée de quelques gouttes de pluie, où M. Cuisinier va vivre ses derniers instants. C'est sous l'œil triste des enfants, qu'il fût embrasé malgré une pluie plus pressante : ainsi se terminait le spectacle.

M. Poyac, Adjoint, remerciait alors, au nom des Maires des deux Communes, les Directrices, Mmes Fruchaud, Wiart et Bredoux, les équipes d'enseignantes, les Atsem, les Agents techniques et les nombreux Parents bénévoles pour la réussite de cette matinée. Toute l'assemblée « mouillée », s'en est retournée vers l'école du Val Guermantes où une petite collation salée, sucrée l'attendait - parents et enfants ayant mis la main à la pâte pour la confection de ces nombreux mets. Ce fut un moment d'échange convivial, de rencontre où on pouvait entendre « moi, je voulais pas que ça s'arrête », ou encore « on ne lance plus de confettis ? » : ces quelques remarques d'enfants sortis du panier laissent penser que ce moment était riche en souvenirs et en convivialité. Mais tout a une FIN ou une FAIM...

D A N S L E S E N V I R O N S . . .

## Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Programme disponible sur : [www.marneetgondoire.fr/ot](http://www.marneetgondoire.fr/ot)  
**Pour les enfants**  
**Mercredi 7 mai** à 15h, « Floraison », au Parc Culturel de Rentilly, un moment musical avec l'ensemble Fa7.

Et aussi les **14, 21 et 28 mai**... Réservation indispensable à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire 01.64.02.15.15.

### Festival Prin Temps de Paroles... 5e édition !

**Samedi 17 et Dimanche 18 mai**, deux jours de convivialité et de curiosité culturelle entre arbres ornementaux et forêt luxuriante, entre Château et patrimoine réhabilité. Comédiens, musiciens, plasticiens, danseurs vont faire du Parc Culturel de Rentilly une bulle de bonheur créatif à rejoindre absolument !  
**Gratuit.** Programme disponible

sur : [www.myspace.com/printempsdeparoles](http://www.myspace.com/printempsdeparoles)  
 Parc Culturel de Rentilly. 1 rue de l'Etang. Rentilly (Bussy-St-Martin).

### Au Moulin Russon...

**Dimanche 18 mai**, Journées des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe. Visites commentées entre 14h30 et 17h30, et démonstrations de fabrication de farine.

**Dimanche 25 mai** à 15h30, atelier avec les Amis de Terre Vivante d'Île-de-France sur le thème du paillage.

**Mercredi 4 juin**, l'après-midi des enfants. Animations créatives autour du jardinage, atelier de fabrication d'épouvantails, arrosage, paillage....

**Dimanche 15 juin**, Journée du Patrimoine de Pays et Journée des Moulins.

Visites commentées entre 15h30

et 17h30. Démonstrations de fabrication de farine, de jus de pomme et exposition sur la viticulture. Nouveaux horaires pour les visites libres, les dimanches de 15h à 19h.

Moulin Russon. Rue du Lavoir 77600 Bussy-Saint-Georges. 01 64 77 27 14.

### Marne et Gondoire, Couleur Jardin...

Trois dates, trois après-midi, trois sites qui accueillent des animations pour toute la famille autour du thème « **Les voyages des Plantes** ». Atelier de création florale, création de parfum, atelier de jardinage pour les tout-petits, balades musicales...

Une autre façon de découvrir le Parc des Cèdres le **samedi 31 mai**, le Parc de Rentilly le **dimanche 1er juin** et le Moulin Russon le **mercredi 4 juin**.

### La Maison Fluviale est ouverte !

**Depuis le 19 avril**, la Maison Fluviale vous accueille 7 jours sur 7. Toutes les informations touristiques et le nouveau programme d'animations fluviales à quai ou en croisière... Du théâtre pour les tout-petits, des scènes ouvertes aux artistes locaux, et bien d'autres surprises...

[maisonfluviale@marneetgondoire.fr](mailto:maisonfluviale@marneetgondoire.fr) Tél : 01 60 36 08 04.

Recevez les infos directement par courriel ! Il vous suffit de vous abonner à la liste de diffusion via le Site Internet :

[www.marneetgondoire.fr/ot](http://www.marneetgondoire.fr/ot)  
 Office de Tourisme de Marne et Gondoire, 1 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne. Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30. A partir du mois de juin le dimanche de 9h30 à 12h30.

## Rappel des heures de tonte et des outils bruyants

De 7h à 20h les jours ouvrés (du lundi au vendredi).

Samedi 9h/12h - 15h/19h30.

Dimanche et jours fériés 10h/12h. **Impératif** : ne sortez vos sacs poubelles de tonte que la veille au soir au maximum, ou attendez les jours de collecte des déchets verts (en poubelle et sans sac). **Prochain passage déchets verts : Jeudi 29 Mai**

## Foyer Rural de Guermentes



Nous vous avisons du changement des Membres du Bureau du Foyer Rural :

**Président** : Mr Dominique Candès.

**Vice Président** : Mr Claude Havy.

**Secrétaire** : Mme Marité Debailleul.

**Trésorière** : Mme Josiane Gosselet.

**Adjointe secrétaire** : Mme Béatrice Chaussivert.

**Adjointe trésorière** : Mme Jeanine Jacquart.

**Administrateur** : Melle Mélina

Boubeksou, Mme Michèle Charpenel, Mme Elza Jelensperger.

Nous remercions M. Dura qui a pris la présidence pendant 3 ans et a continué à gérer notre Foyer suite aux nombreux présidents durant notre vie (40 ans) que nous remercions tous pour leur investissement.

Le Foyer continue avec ses 14 activités et représentera toujours la ville de Guermentes au niveau Régional et Départemental.

## IMPOTS Déclarations de revenus 2007

Les déclarations pré-remplies de revenus ont été adressées aux contribuables depuis le 24 avril.

L'administration fiscale est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Vous pouvez vous adresser à votre Centre des Impôts dont les coordonnées figurent en tête de la déclaration, consulter le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou composer le N° du centre d'appel "Impôts service" en faisant le 0810 IMPOTS c'est à dire le 0810 467 687 (prix d'un appel local).

Les déclarations devront être déposées à votre Centre des Impôts avant le mercredi 30 mai 2008.

Toutefois, les personnes déclarant sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) disposent d'un délai supplémentaire fixé au 24 juin 2008.

Si vous n'avez aucun élément à ajouter sur votre déclaration pré-remplie, vous pouvez la valider par téléphone en appelant le 0811 701 702 (coût d'un appel local).

En 2008, la déclaration de ressources adressée par les Caisses d'Allocation Familiale est supprimée. Les allocations versées sous conditions de ressources seront calculées à partir des informations transmises par l'Administration Fiscale.

## ASSOCIATIONS CRIB 77 Au service de votre Association

Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles. L'objectif principal est de délivrer aux Associations un premier niveau d'informations en matière administrative, juridique, comptable et de gestion, afin de leur permettre de se consacrer à l'animation de leur Association. Il s'agit d'un dispositif dédié au fonctionnement et la gestion des Associations.

Pour qui ? Les dirigeants associatifs, les bénévoles, tous les Elus locaux, les Personnels administratifs. Axe d'intervention : L'emploi, le Conseil Juridique, l'élaboration de projet et mobilisation de ressources financières. Si vous êtes intéressé, contactez : Maison Départementale des Sports, 12 bis rue du Président Despatys. Case postale 7630. 77007 MELUN Cedex. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30. [www.crib77.org](http://www.crib77.org) Une documentation complète est disponible en Mairie.



## SPORT Golf de Bussy/Guermentes

L'équipe Dames de Bussy/Guermentes vient de remporter la Coupe de la Ligue Ile-de-France pour la 5ème fois consécutive. Cette finale a eu lieu dimanche 6 avril sur le golf de Marivaux. L'Equipe finaliste était St-Germain-lès-Corbeil. Ci-joint la photo des principales participantes à cet événement. La saison commence bien pour le Club !

L'équipe Messieurs se maintient en 1ère division.

L'équipe Seniors Messieurs accède aux demi-finales qui auront lieu les 3 et 5 juin à Bussy/Guermentes et à Etiolle ou Bellefontaine.

Championnat de France pour les Dames : équipe 1ère du 7 au 11 mai sur le golf de Touraine, équipe Mid-Amateur 2 du 4 au 6 juillet au golf de Foncaude.

Equipe Promo du 21 au 22 juin sur le golf des Boucles de Seine, Equipe Promo Mid amateur du 30 au 31 août sur le golf de Meaux.

Pour les Messieurs : équipe Mid A 1ère division du 17 au 22 juin sur le golf de Dolce Chantilly.

Et les seniors messieurs : équipe 2ème division du 18 au 21 septembre sur le golf de Foncaude. Venez les encourager !

Les Jeunes : Minimes benjamins et - 13 ans, 2ème mérite à Ormesson les 21 et 22 juin, finales interligues à Villarceaux les 3 et 7 juillet. Championnat de France au National les 12 et 19 juillet. Championnat de France par équipe à Bordeaux Lac les 29 et 30 juillet. Venez nombreux les accompagner !

Trophée Fabienne Lescable (Seniors Dames) du 27 mai au 14 octobre, lieux à définir.

## EMPLOI Recrutement Police Nationale

Concours Gardien de la Paix Versailles. 400 postes sont à pourvoir sur les départements 77, 78, 91 et 95.

**Conditions d'inscription :**

Etre titulaire du BAC, Nationalité Française, Taille minimale 1m60, Casier Judiciaire vierge, et être âgé de 17 ans au moins au 1er janvier 2008 et 35 ans au plus.

Clôture des inscriptions : le 11 juillet.

Epreuves écrites : le 8 septembre.

Dossiers d'inscription à retirer au N° de téléphone suivants : 01.69.33.76.36 / 01.69.33.76.37. Ou par e-mail : [info.police-recrutement-ildefrance@interieur.gouv.fr](mailto:info.police-recrutement-ildefrance@interieur.gouv.fr)

Site : [www.blog-police-recrutement.com](http://www.blog-police-recrutement.com)

DRRF II de France Cellule recrutement Plateau du Moulon - BP 41 91 192 Gif sur Yvette.

## Résultat du Concours "Faute d'orthographe" du numéro 153

Le mot erroné était «immédiatement», dans l'article "Conseil Municipal", page 2, 1ère colonne, élection du 3ème Adjoint.

10 personnes ont bien répondu. Le gagnant du Tirage au sort est M. André Petit. Il recevra prochainement un Livre d'Art.

Bravo à Tous pour votre participation !

Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poissson, pommme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites.

La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS DE TELEPHONE - A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art...

# Extraits du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 Avril

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

**PRÉSENTS :** Guy JELENSPERGER, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Daniel POUPART, Thierry RIVIERE, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Denis MARCHAND qui a donné pouvoir à Michel POYAC. Nathalie BILLY qui a donné pouvoir à Daniel POUPART. Gérard LEUX qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER.

MM. Marchand et Leux en réunion au Syndicat du SIERSEL, rejoignent la séance au point N°9.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour : la modification des délégués au SIGIP. Le Conseil accepte cette inscription.

### **1) Approbation du dernier compte rendu et élection du secrétaire de séance.**

Le précédent compte rendu est accepté à l'unanimité. M. Courpotin est élu secrétaire de séance.

### **2) Rétrocession d'une concession de cimetière à la Commune.**

Le Maire explique aux membres présents qu'il a été sollicité par une habitante, pour rétrocéder sa concession de cimetière à la Commune contre un remboursement d'une partie de sa concession pour les années non encore écoulées, sous réserve que cela soit possible.

Sachant que le fait de rembourser une partie de rétrocession n'est pas considéré comme une vente au titre de la jurisprudence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre la concession et

de rembourser la part restante (années non écoulées). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de reprendre la concession.

### **3) Délégation d'Attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'Administration Municipale, à donner à M. le Maire certaines délégations d'attributions prévues par l'article L2122-22 du CGCT :

1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2°) De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

3°) De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au A de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage

de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7°) De créer les régies comparables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

12°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

13°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15°) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

16°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

18°) De donner, en application

de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Etablissement Public Foncier Local.

19°) De signer la Convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la Convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

21°) D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme.

22°) D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4) Proposition pour la désignation de la Commission Communale des Impôts Directs.**

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs composée de sept membres : le Maire ou un adjoint délégué, Président, et six Commissaires (+ suppléants). Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission. Un Commissaire doit être domicilié en

dehors de la Commune.

La désignation des Commissaires et de leurs suppléants en nombre égal sont désignés de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la Commission Municipale des Impôts est la même que celle des Conseillers Municipaux.

Les Commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur proposition d'une liste de 24 noms présentée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a donc proposé une liste.

#### 5) Frais de déplacement des Elus Municipaux.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer le montant des crédits alloués pour la prise en charge des frais de déplacement dus aux Conseillers Municipaux, à l'exclusion des frais pour le Maire et les Adjointes percevant une indemnité de fonctions, le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais de déplacement, c'est-à-dire des frais de transport et de nourriture pour les Conseillers Municipaux engagés pour le compte de la Commune dans les cas suivants : tout déplacement d'une distance supérieure à 25 kms à partir de la résidence administrative (Mairie), lié à l'exercice du mandat de Conseiller Municipal, sous réserve de motivation et d'autorisation préalable du Maire.

Le Conseil indique que les remboursements seront effectués sur la base de taux fixés pour les fonctionnaires de l'Etat par un arrêté ministériel, dit que le bénéfice des frais de déplacement est possible dans la limite du montant des crédits inscrits aux budgets primitifs principaux de chaque année (article 6532) et autorise le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant.

12 voix pour, 2 abstentions.

#### 6) Compte Administratif - Exercice 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif - Exercice 2007, lequel peut se résumer ainsi : Excédent de fonctionnement de clôture : 117 068,81 €, Excédent d'investissement de clôture : 27 159,92 €.

#### 7) Compte de Gestion - Exercice 2007.

Lecture faite du Compte de Gestion dressé par M. DORIER, Trésorier Principal, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion de l'exercice 2007 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et prend acte du Compte de Gestion 2007.

#### 8) Affectation du Résultat.

VU le Compte de Gestion 2007, VU le Compte Administratif 2007, VU l'excédent de la section d'investissement de 27 159,92 €, VU l'excédent de la section de fonctionnement de 117 068,81 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 117 068,81 € vers la section d'investissement du Budget Primitif 2008.

NB : Denis MARCHAND et Gérard LEUX arrivent en cours de séance et prennent part eux-même au vote des prochaines délibérations.

#### 9) Budget Primitif 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses 757 000 €.

Recettes 757 000 €.

**Investissement :**

Dépenses 410 000 €.

Recettes 410 000 €.

#### 10) Modification des Taux d'Imposition.

VU le Budget Primitif 2008, le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de modifier les Taux d'Imposition 2008 afin de respecter l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les nouveaux taux proposés sont donc les suivants :

**Taxe d'habitation :**

8,58 % (bases d'imposition prévisionnelles 1 862 000 soit un produit de 159 760 €).

**Taxe foncier bâti :**

17,79 % (bases d'imposition prévisionnelles 1 161 000 soit

un produit de 206 540 €).

**Taxe foncier non bâti :**

46,26 % (bases d'imposition prévisionnelles 8 000 soit un produit de 3 700 €).

#### 11) Désignation des représentants de la Commune au sein du SIGIP.

Annule et remplace la délibération n°23/2008.

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité : Membrestitulaires: Véronique FONTAINE et Françoise JOUSSE.

#### 12) Questions Diverses.

■ M. le Maire informe que les délégués du Syndicat des Transports sont désormais désignés par la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire et non plus par la Commune. La délibération n°22/2008 ne trouve donc aucune application.

■ M. le Maire informe que le Comité Syndical du SIETREM se réunira mardi 6 mai 2008.

■ M. le Maire informe le Conseil d'une Formation sur le plan régional des déchets ménagers et assimilés. Isabelle ROQUIER est intéressée et souhaite y participer.

■ M. le Maire annonce que Michel CHARTIER a été réélu le 7 avril, Président de Marne & Gondoire.

■ M. POYAC rappelle au Conseil que le 4ème Marathon MARN & Gondoire aura lieu le dimanche 8 juin, et que cette année, Guermantes est située en fin de parcours, des bénévoles pour le ravitaillement sont souhaités. Une réunion d'organisation a lieu tous les mois avec les 15 Communes. Mme JOUSSE et M. LEUX étaient présents à celle de mars, le reste du Conseil est convié aux suivantes.

M. POYAC informe que la Société Générale et La Poste sont devenues partenaires du Marathon. La Poste va proposer dans les Agences du territoire de Marne et Gondoire, et le jour de la course, des enveloppes prépayées par paquet de 10, dont 5 avec un plan du parcours du Marathon et 5 avec la photo du départ de 2007, aux noms des 15 Communes.

■ M. ROLLAND demande si une Cérémonie sera organi-

sée pour la remise des Médailles du Travail. Le Maire répond affirmativement, il reste à fixer la date.

■ M. MARCHAND informe que M. DELPORTE vient d'être réélu président du SIERSEL, Messieurs LEROY et BAPTISTE, Vice-Pdts et M. LEUX membre du Bureau et de la Commission d'Appel d'Offres du SIERSEL.

■ M. MARCHAND informe que des travaux vont avoir lieu sur la RD 35 à partir du 15 avril pour 2 ou 3 jours. Un enrobé va être refait ; le passage piéton allant de l'Eglise à l'Auberge va être refait en pavés, mais après 15 jours (délai nécessaire pour que l'enrobé soit prêt pour pouvoir coller des pavés). Le passage piétons ne sera donc pas matérialisé pendant deux semaines.

■ M. DURA informe le Conseil qu'il n'est plus Président du FOYER RURAL, le nouveau Président est M. Dominique CANDES.

■ Mme FONTAINE et M. POYAC remercient les nombreux participants à la Fête des Œufs de Pâques, dont neuf élus.

■ M. MARCHAND remercie les participants, joueurs ou organisateurs, du Tournoi de Pétanque du dimanche 6 avril 2008.

### Parution d'un supplément sur 50 métiers en alternance

Le Medef Ile de France, avec l'appui des Fédérations Professionnelles adhérentes, du réseau des Medef Franciliens et le quotidien Le Parisien ont le plaisir de vous faire part de la parution d'un supplément sur les 50 métiers qui recrutent en alternance pour attirer l'attention sur ces filières de formation qui sont souvent peu ou mal connues. La documentation est à votre disposition en Mairie.